

aide médicale de l'Etat demande d'admission

(art. 187-1 à 190 du code de la famille et de l'aide sociale)

notice d'utilisation

le demandeur

Indiquez dans cette rubrique les renseignements concernant votre identité.

rubrique "nom"

Indiquez votre nom de naissance ainsi que votre nom d'usage : celui-ci peut être, suivant le choix que vous avez fait, le nom de votre époux ou nom du parent qui ne vous a pas transmis son nom.

rubrique "vous n'avez pas de domicile fixe"

Joignez à la demande la déclaration d'élection de domicile.

Vous devez présenter les **pièces justificatives de votre identité et de celle des personnes qui sont à votre charge et vivent en France** (passeport...).

vos ressources

- **vous avez un titre de séjour**, sans remplir la condition de **durée de résidence de plus de 3 mois en France**, vous permettant d'être **assuré(e) social(e)**, remplissez la rubrique correspondante et **présentez votre titre de séjour**.

L'aide médicale de l'Etat vous sera accordée pour un an. Mais, si vous remplissez les conditions de ressources prévues, vous bénéficierez de la Couverture Maladie Universelle dès que vous aurez rempli la condition de durée de résidence de plus de trois mois en France. **Renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie**.

- **vous n'avez pas ou plus de titre de séjour**, complétez les rubriques correspondantes et **présentez les pièces justificatives de votre résidence en France** (quittance, attestation, certificat)

vos ressources

Indiquez la **nature** et le **montant** de vos **ressources depuis un an ou depuis votre arrivée en France si vous résidez en France depuis moins d'un an**.

Précisez également la **moyenne mensuelle** de vos **ressources pendant la période indiquée ci-dessus**.

Présentez les **pièces justificatives de vos ressources**.

les membres de votre famille habitant en France à une adresse différente de la vôtre

L'**aide** susceptible de vous être **apportée par les membres de votre famille habitant en France (père, mère, enfants)** pour vous aider à payer vos dépenses de soins et de médicaments, **n'est pas prise en compte pour vous attribuer l'aide médicale de l'Etat**. En revanche, après votre admission à l'aide médicale le préfet est habilité à demander le recouvrement.

vos droits

- Vous **résidez en France** de façon ininterrompue **depuis au moins 3 ans** vous avez droit à l'Aide Médicale Etat pour les **soins donnés à l'hôpital** ou en **médecine de ville**
- Vous **résidez en France depuis moins de 3 ans** vous avez droit à l'Aide Médicale Etat **seulement pour les soins donnés à l'hôpital**

important

Si vous ne pouvez pas présenter de pièces justificatives, remplissez la déclaration sur l'honneur figurant au bas de la demande.

les voies de recours

Vous pourrez contester la décision prise après étude de votre dossier.

Dans un **déla**i de **deux mois** après la **notification de la décision** vous pourrez saisir la **commission départementale des affaires sanitaires et sociales – DDASS**.

La décision prise par cette commission peut faire l'objet d'un appel auprès de la commission centrale d'aide sociale.

demande d'aide médicale de l'Etat

(art. 187-1 à 190 du code de la famille et de l'aide sociale)
à transmettre, **dans un délai de 8 jours**, à la caisse d'assurance maladie
par l'organisme auprès duquel la demande est déposée

volet
destiné
à la caisse
d'assurance maladie

le demandeur

nom (de naissance, suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

prénoms

date de naissance | | | | | | | | | |

lieu de naissance

nationalité

Espace Economique Européen

autre

adresse en France

code postal | | | | |

commune

vous n'avez pas de domicile fixe

-en ce cas, précisez l'organisme auprès duquel vous avez élu domicile (Centre Communal d'Action Sociale, association, autre organisme agréé ..)

les personnes à votre charge résidant en France (conjoint, concubin, partenaire dans le cadre d'un PACS)

nom	prénom	lien de parenté	date de naissance

vos ressources (1)

vous avez un titre de séjour, mais vous ne résidez pas en France depuis plus de trois mois

nature de votre titre de séjour :

date de votre arrivée en France :

vous n'avez pas ou plus de titre de séjour et votre séjour en France n'est pas occasionnel

- vous résidez en France de façon stable et permanente
- vous avez moins de 3 ans de présence ininterrompue en France
- vous avez plus de 3 ans de présence ininterrompue en France
- vous avez été assuré(e) social(e) fournissez votre carte Vitale ou autre, ou à défaut, indiquez votre n° d'immatriculation

depuis le :

cochez la case

cochez la case

vos ressources (1)

nature des ressources	montant	moyenne mensuelle

les membres de votre famille habitant en France à une adresse différente de la vôtre (père, mère, enfants)

nom et prénom	adresse	lien de parenté

(1) joindre les pièces justificatives concernant votre identité et celle de votre famille résidant en France, votre résidence en France, vos ressources
si vous n'avez pu présenter les justificatifs, remplissez la déclaration sur l'honneur ci-dessous

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur que :

→ les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts

→ je réside en France de manière habituelle, ainsi que tous mes ayants droit mentionnés sur cette

demande. Je fournis toute information permettant le contrôle de mes déclarations.

Fait, à _____, le _____ Signature du demandeur

ci-contre, cachet de l'organisme
ainsi que les nom et coordonnées de la personne
ayant aidé le demandeur à compléter le document